



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 47-20190322

**RETRAIT DU PROJET SYSTEME DE TRANSPORTS
INTELLIGENTS DE LA REUNION (STIR)**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 34
Absents représentés : 06
Absents : 08

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 47-20190322**RETRAIT DU PROJET SYSTEME DE TRANSPORTS INTELLIGENTS DE LA REUNION
(STIR)**

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 18-20170811 du 11 août 2017, le Conseil communautaire de la CASUD a approuvé la participation de la CASUD à la mise en œuvre du projet « Système de Transports Intelligents de la Réunion (STIR) ».

Ce projet porté par le Syndicat Mixte de Transports de la Réunion consistait à équiper les réseaux de transport en commun de la Réunion grâce à un système mutualisé et interopérable comprenant :

- Un système billettique ;
- Un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information des Voyageurs (SAEIV) ;
- Un Système d'Information Multimodal (SIM).

La convention cadre STIR précisait en son article IV – « *Vie de la convention* » que « *chaque AOM ne s'engagera réellement à mettre en œuvre la solution STIR sur son réseau qu'à signature du bon de commande associé* ». La CASUD n'a finalement jamais procédé à la validation d'un bon de commande STIR.

En 2018, la CASUD a fait le choix de recourir à la solution billettique UBI Transports. En effet, par délibération n° 31-20180928 du 28 septembre 2018, la CASUD a approuvé la commande du Système Billettique Autonome Portable et des matériels accessoires « 2PLACE » avec la société UBI Transports par le biais de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP).

« 2Place » est un système billettique de nouvelle génération qui s'adresse à tous les réseaux de transport désireux de s'équiper d'une billettique et d'un Système d'Aide à l'Exploitation faciles à déployer et à moindre coût.

Il permet aux réseaux urbains et interurbains sans besoin complexe, de disposer de données fiables en temps réel et ainsi d'optimiser leur exploitation.

Aussi, au vu de l'absence de bon de commande STIR passé par la CASUD et au vu de l'acquisition de la solution Système Billettique Autonome Portable et des matériels accessoires « 2PLACE », il ne paraît plus nécessaire de poursuivre l'engagement de la CASUD au projet STIR.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le retrait de la CASUD au projet de mise en œuvre du système de transports intelligents de la Réunion (STIR) ;

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le retrait de la CASUD au projet de mise en œuvre du système de transports intelligents de la Réunion (STIR),
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 40

POUR EXTRAIT CONFORME,
~~Le Président de la CASUD,~~



André THIEN AH KOON

